



Le Décalogue. Une base essentielle pour préserver et vivre la liberté

01/06/2026 | Jean Duhaime

Lu dans le contexte de l'Exode, le Décalogue pose les bases essentielles pour préserver et vivre la liberté qui vient d'être donnée.

Le thème de cette rencontre, « Les Dix commandements – Un chemin de vie à redécouvrir », me permet de revisiter une de mes premières publications, un texte intitulé « La loi de Moïse à l'heure de la liberté » (Duhaime 1982). Je m'efforçais d'y démontrer que le Décalogue constitue une sorte de charte pour le peuple d'Israël s'éveillant à la liberté après une longue période d'esclavage. Une mise à jour de mes lectures m'a permis de retrouver une idée similaire chez quelques auteurs, en particulier dans des textes d'André Wénin dont je m'inspirerai en partie pour cet exposé. Après avoir rappelé quelques informations de base sur le sujet, je voudrais explorer à nouveau l'idée que, dans le contexte de l'Exode, le Décalogue pose les bases essentielles pour préserver et vivre, au cœur d'une relation d'alliance avec le Dieu auquel on la doit, cette liberté qui vient d'être donnée.

Le Décalogue : nom et formes textuelles

L'expression « Les Dix commandements » renvoie au Décalogue, un mot formé à partir du grec *deka*, « dix » et *logoi* « paroles » et qui traduit l'hébreu *asèret* « dix » *ha-devarim* « les paroles » (Ex 34,28; Dt 4,13; 10,4^[1]). Ces dix paroles sont celles que, selon l'Exode, Dieu aurait prononcé au sommet du mont Sinaï au moment de conclure une alliance avec « les fils d'Israël » qu'il vient de libérer d'un long esclavage en Égypte. Elles auraient ensuite été gravées par Dieu lui-même sur deux tables de pierre confiées à Moïse (Ex 24,12; 31,18; Dt 9,10)^[2].

On trouve ces paroles sous deux formes textuelles légèrement différentes dans l'Exode (20,2-17) et dans le Deutéronome (5, 6-21). Plusieurs sont exprimées de manière brève et négative (*lo' tirsah* Ex 20,13 traduit par « Tu ne tueras pas » BJ ou « Tu ne commettras pas de meurtre » TOB). D'autres sont formulées de façon positive (« Honore ton père et ta mère » Ex 20,12a) ou sont plus élaborées (« afin que tes jours se prolongent sur la terre que te donne le SEIGNEUR ton Dieu » Ex 20,12b).

Pour certains analystes, ces indices suggèrent que la liste d'origine aurait comporté dix brefs énoncés formulés de manière négative, qu'on tente parfois de reconstituer de façon hypothétique (e.g. Cazelles 1979, p. 95). Nous nous en tiendrons ici au texte tel qu'il se trouve dans l'Exode et dans le Deutéronome, en traitant principalement la version de l'Exode.

Le Décalogue dans l'Exode (20,2-17)

Le contexte : libération de l'esclavage d'Égypte et alliance du Sinaï

Dans le livre de l'Exode, le don du Décalogue suit la libération des fils d'Israël, réduits en servitude en Égypte, et dont Dieu a entendu le cri (Ex 2,23). Moïse sera l'instrument de cette libération (Ex 3,1–4,17) qui comporte une série d'affrontements avec le pharaon (Ex 7,8–11,10), la Pâque (Ex 12,1–13,16), le passage de la mer (Ex 14,1–15,21) et une marche à travers le désert

jusqu'à la montagne du Sinaï (Ex 15,22–19,2) où Dieu propose son alliance à Israël (Ex 19,4-5).

La section du livre de l'Exode qui raconte la préparation et la conclusion de cette alliance (Ex 19,3–24,11) porte les traces d'une rédaction assez complexe. La séquence du récit s'interrompt assez brusquement en Ex 19,25 pour reprendre cinq chapitres plus loin (Ex 24,1-11) après l'insertion du Décalogue (Ex 20,1-17) et d'une série de prescriptions complémentaires (le « Code de l'alliance », Ex 20,22 – 23,19) et d'autres instructions (Ex 23,20-33).

Ce contexte de libération et d'alliance est très important pour comprendre le Décalogue. Il ne s'agit pas d'une série de contraintes imposées par un Dieu dominateur et intransigeant, mais d'un chemin proposé aussi bien pour développer une relation d'alliance avec ce Dieu sauveur, que pour préserver la liberté nouvelle, au bénéfice de chacun des membres de ce peuple récemment affranchi de la servitude.

Traduction et numérotation des Dix paroles selon Exode 20

Voici la traduction du texte du Décalogue en Exode 20 selon la *Traduction Œcuménique de la Bible* (TOB), où une note signale la manière différente de compter les dix commandements chez les juifs et les chrétiens. Cette information est présentée ici dans les trois premières colonnes du tableau.

| Juifs | Augustin, Catholiques Luthériens | Orthodoxes Réformés | Exode 20, 2-17 (TOB) |
|-------|--|------------------------|--|
| 1 | | | ² « C'est moi le SEIGNEUR, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude: |
| 2 | 1 | 1 | ³ Tu n'auras pas d'autres dieux face à moi. |
| | | 2 | ⁴ Tu ne te feras pas d'idole, ni rien qui ait la forme de ce qui se trouve au ciel là-haut, sur terre ici-bas ou dans les eaux sous la terre. |
| | | | ⁵ Tu ne te prosterner pas devant ces dieux et tu ne les serviras pas, car c'est moi le SEIGNEUR, ton Dieu, un Dieu jaloux, poursuivant la faute des pères chez les fils sur trois et quatre générations - s'ils me haïssent - ⁶ mais prouvant sa fidélité à des milliers de générations - si elles m'aiment et gardent mes commandements. |
| 3 | 2 | 3 | ⁷ Tu ne prononceras |

Le Décalogue. Une base essentielle pour préserver et vivre la liberté

| | | | |
|----|-----|----|---|
| | | | <p><i>pas à tort le nom du SEIGNEUR, ton Dieu, car le SEIGNEUR n'acquitte pas celui qui prononce son nom à tort.</i></p> |
| 4 | 3 | 4 | <p>8 Que du jour du sabbat on fasse un mémorial en le tenant pour sacré.</p> <p>9 Tu travailleras six jours, faisant tout ton ouvrage,</p> <p>10 mais le septième jour, c'est le sabbat du SEIGNEUR, ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, pas plus que ton serviteur, ta servante, tes bêtes ou l'émigré que tu as dans tes villes.</p> <p>11 Car en six jours, le SEIGNEUR a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, mais il s'est reposé le septième jour. C'est pourquoi le SEIGNEUR a béni le jour du sabbat et l'a consacré.</p> |
| 5 | 4 | 5 | <p>12 Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent sur la terre que te donne le SEIGNEUR, ton Dieu.</p> |
| 6 | 5 | 6 | <p>13 Tu ne commettras pas de meurtre.</p> |
| 7 | 6 | 7 | <p>14 Tu ne commettras pas d'adultère.</p> |
| 8 | 7 | 8 | <p>15 Tu ne commettras pas de rapt.</p> |
| 9 | 8 | 9 | <p>16 Tu ne témoigneras pas faussement contre ton prochain.</p> |
| 10 | 9* | 10 | <p>17a Tu n'auras pas de visées sur la maison de ton prochain.</p> |
| | 10* | | <p>17b Tu n'auras de visées ni sur la femme de ton prochain, ni sur son serviteur, sa servante, son bœuf ou</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | | son âne, ni sur rien qui appartienne à ton prochain.» |
|--|--|---|

(* Pour les 9^e et 10^e commandements, la tradition d'Augustin suivie par les catholiques et les luthériens est alignée sur la séquence du texte dans le Deutéronome –voir plus loin : le 9^e commandement concerne la convoitise de la femme du prochain, le 10^e celle de ses biens).

Structure littéraire

Indépendamment de la numérotation des commandements dans les traditions juives ou chrétiennes, plusieurs commentateurs s'entendent pour reconnaître dans le Décalogue une structure en trois sections : la première concerne la relation à Dieu (Ex 20,2-7); la deuxième, sur le sabbat, concerne à la fois la relation à Dieu et au prochain (Ex 20, 8-11; la troisième porte sur la relation au prochain (Ex 20,12-17). Une analyse rigoureuse des indices littéraires (répétitions ou correspondances de mots, notamment) permet de confirmer cette structure, qui se retrouve, avec de légères variantes, en Dt 5,6-21 (Wénin 1994; 1997; 2018).

Analyse des « Dix paroles »

Parcourons rapidement le texte des «Dix paroles » sous l'angle de la liberté, en les regroupant selon ces trois sections et en signalant quelques variantes entre les versions de l'Exode et du Deutéronome (Duhaime 1982; Meyers 2005; Miller 2009; Wénin 1997).

Un Dieu libérateur ... qu'on doit laisser libre! (Ex 20,2-7)

D'entrée de jeu, Dieu se présente comme « le SEIGNEUR ton Dieu qui t'a fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude » (v. 2). Cette caractérisation renvoie à la nature même de Dieu, présent et efficace, sauveur et libérateur. Il ne cherche pas d'abord à imposer son pouvoir sur Israël, mais à lui procurer le bonheur que permet la liberté qui vient de lui être donnée. C'est à des êtres libres qu'il propose d'entrer en alliance avec lui. Et c'est pour préserver cette liberté qu'il leur donne des balises.

Le SEIGNEUR enjoint d'abord Israël de ne pas se donner, face à lui (litt. « devant ma face ») d'autres divinités susceptibles de les asservir comme l'on fait celles des Égyptiens. Mais Israël ne doit pas non plus chercher à asservir ou à instrumentaliser son Dieu en l'enfermant dans des images qui donneraient l'impression de le rendre en quelque sorte « visible et saisissable » (TOB, note sur Ex 32,1) ou en se réclamant de son nom « à tort », dans un contexte juridique (voir v. 16 et Dt 5,20), dans des pratiques magiques ou nuisibles, etc. L'un ou l'autre de ces comportements compromettrait la liberté et équivaldrait à rompre l'alliance.

Demeurer libres face au travail (Ex 20,8-11; Dt 5-12-16)

La section sur le sabbat est assez élaborée aussi bien dans l'Exode (20,8-11) que dans le Deutéronome (5,12-16). Dans les deux cas, elle commence par une injonction (formulée positivement) et continue en prescrivant de cesser tout travail le septième jour. Mais la motivation est différente. Dans l'Exode, on demande de se remémorer (*zakor* Ex 20,8), en l'imitant, le repos du créateur qui a ainsi sanctifié (ou « séparé ») le 7^e jour. On préserve ainsi sa liberté face au travail qui pourrait devenir un nouvel esclavage. La version du Deutéronome est plus explicite à cet égard. Elle fonde l'observance du repos sabbatique de l'Israélite et de toute sa maisonnée sur la mémoire (*zakarta* Dt 5,15) de l'esclavage d'Égypte et l'imitation du geste libérateur de Dieu :

¹² Qu'on garde le jour du sabbat en le tenant pour sacré comme le SEIGNEUR ton Dieu te l'a ordonné. ¹³ Tu travailleras six jours, faisant tout ton ouvrage, ¹⁴ mais le septième jour, c'est le sabbat du SEIGNEUR ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'émigré que tu as dans tes villes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. ¹⁵ Tu te souviendras qu'au pays d'Égypte tu étais esclave, et que le SEIGNEUR ton Dieu t'a fait sortir de là d'une main forte et le bras étendu; c'est pourquoi le SEIGNEUR ton Dieu t'a ordonné de pratiquer le jour du sabbat. (Dt 5,12-15)

Préserver sa liberté et celle du prochain (Ex 20,12-17)

La prescription sur l'honneur (ou « le poids ») à accorder aux parents (Ex 20,12) est formulée de façon positive et assortie aussi d'une motivation. Dans son sens premier, elle s'adresserait aux enfants adultes qu'elle invite à respecter leur père et mère, auxquels ils doivent la vie, et à en prendre soin lorsque leurs capacités diminuent. Ils pourront bénéficier du même traitement à leur tour et profiter longuement des bienfaits du sol (*adamah*) donné par Dieu. Dans le Deutéronome, cet impératif est renforcé et associé non seulement à une promesse de longs jours, mais aussi de bonheur :

¹⁶ Honore ton père et ta mère, **comme le SEIGNEUR ton Dieu te l'a ordonné**, afin que tes jours se prolongent **et que tu sois heureux** sur la terre que te donne le SEIGNEUR ton Dieu. (Dt 5,16)

Les dernières prescriptions peuvent être regroupées en deux séries, différenciées par leur formulation, mais assez proches quant à leur contenu (Wénin 1994). Les trois premières se sont formulées très brièvement. L'interdiction du meurtre (Ex 20,13), vise d'abord le meurtre d'une ou d'un compatriote, prémédité ou non (Meyers 2005, p. 174; voir Nb 35,9-34). Le verbe *rasah*, employé ici, n'a jamais pour objet un animal, un ennemi à la guerre ou un condamné. La traduction « Tu ne tueras pas » (BJ) peut être comprise comme une extension au respect de la vie en général, d'un interdit dont la portée initiale était plus limitée.

L'interdiction de l'adultère (Ex 20,14), dans un contexte patriarcal où la polygamie est admise, concerne d'abord les relations sexuelles d'un homme avec la femme mariée ou fiancée à un autre homme (Lv 20,10; Jr 29,23), celle-ci pouvant être également visée par la prohibition (voir Éz 16,32). Il s'agit donc avant tout de préserver le mariage d'autrui, et peut-être aussi l'intégrité de sa famille et de son patrimoine.

La TOB traduit la prohibition suivante par « Tu ne commettras pas de rapt » (Ex 20,15). Il s'agirait de l'enlèvement d'une personne pour en tirer profit (voir Joseph en Gn 37,28). En note, on renvoie à l'exégèse juive traditionnelle et à Ex 21,16 où le même verbe (*ganab*) a pour complément « homme » (*ish*). Comme pour le meurtre ou l'adultère, la peine de mort est prescrite dans ce cas (voir aussi Dt 24,7). Mais employé sans complément, le verbe a le sens global de « voler », d'où la traduction assez courante « Tu ne voleras pas » (BJ), préférée par plusieurs commentateurs.

Les dernières prohibitions concernent explicitement le respect de « ton prochain » (*ré'aka* mentionné quatre fois dans ces deux versets). En hébreu, le terme *ré'a* peut prendre le sens de compagnon, voisin, compatriote : c'est une personne avec laquelle on est en relation de proximité et de réciprocité. Ces prohibitions se présentent un peu différemment dans l'Exode et dans le Deutéronome. On peut les interpréter comme une reprise, au niveau des intentions, des actions qu'on vient d'interdire.

Dans l'Exode, la séquence vise à protéger la vie du prochain (Ex 20,16), et préserver sa maisonnée (sens possible de *bayt* en Ex 20,17a), incluant sa conjointe et l'ensemble de ses biens (v. 17b). Agir en faux témoin dans un contexte où l'accusé est présumé coupable et doit prouver son innocence, c'est mettre la vie de ce prochain en danger. Laisser se développer en soi un désir obsessif à l'égard de qui ou quoi que ce soit dans la maisonnée du prochain, au point de passer à l'acte, peut aussi entraîner des conséquences catastrophiques (Mi 2,2)[3].

Dans la version du Deutéronome (Dt 5,20-21), la séquence fait mieux ressortir le parallèle avec les trois prohibitions précédentes :

²⁰ Tu ne témoigneras pas à tort contre ton prochain.

^{21a} Tu n'auras pas de visées sur la femme de ton prochain.

^{21b} Tu ne convoiteras ni la maison de ton prochain, ni ses champs, son serviteur, sa servante, son bœuf ou son âne, ni rien qui appartienne à ton prochain.

Au v. 21, le texte du Deutéronome utilise deux verbes différents (*hamad* 21a; *'awah* 21b). A. Wénin (1997, p. 40) observe avec justesse que cela correspond « aux deux verbes qui désignent la convoitise en Gn 3,6, juste avant la faute : 'La femme vit que l'arbre était... convoitise pour les yeux (*ta'awa*) et désirable (*néhamad*) pour acquérir l'intelligence.' » La convoitise menace la liberté du prochain, tout en étant une forme d'esclavage pour la personne qui l'éprouve et qui associe son bonheur à la possession des personnes ou des choses.

Conclusion

Dans le contexte de l'Exode, l'ensemble du Décalogue se donne à lire à la lumière de la première parole prononcée par Dieu : « C'est moi le SEIGNEUR ton Dieu qui t'a fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude » (Ex 20,2). Il énonce les conditions dans lesquelles, en alliance avec lui, le peuple d'Israël et chacun de ses membres pourra préserver sa propre liberté et celle de son prochain sans se laisser entraîner dans de nouveaux esclavages. Le Décalogue pose des balises et définit un minimum en dehors duquel une saine relation à Dieu et au prochain est impossible.

Mais son message ne s'arrête pas là. Il est susceptible d'approfondissements, de déploiements, de relectures et d'intériorisations partout où des collectivités humaines cherchent encore un chemin de liberté et de vie. L'invitation à refuser les idoles est toujours d'actualité, même si leur visage a changé. Il nous faut résister nous aussi à la tentation d'enfermer Dieu dans nos idées ou de l'instrumentaliser à notre avantage.

Le respect du sabbat ou, chez les chrétiens, du jour du Seigneur, permet de ne jamais perdre de vue que la vie et liberté sont un don et avant d'être un gain, de se montrer reconnaissant envers Dieu qui en est la source, d'imiter sa « mesure » dans le travail et sa générosité libératrice.

Les prescriptions concernant les relations humaines s'inscrivent dans cette même logique. Du respect des parents jusqu'aux interdits de la violence meurtrière, de l'adultère, de la parole trompeuse ou de la convoitise, ils visent à garantir une vie en société où chacun peut exister librement.

Ces repères, simples en apparence, constituent encore aujourd'hui les bases essentielles du vivre-ensemble. Sur ces bases, et particulièrement lorsqu'on le reformule de manière positive et en termes de valeurs ou d'amour de Dieu et du prochain, le Décalogue ouvre aussi un espace de responsabilité qu'il nous appartient d'habiter pleinement[4]!

RÉFÉRENCES

BJ. 1998. *La Bible De Jérusalem*. Paris: Cerf.

Cazelles, Henri. *A La Recherche De Moïse*. Paris: Cerf, 1979.

CEC. 1992. « Les Dix commandements », dans *Catéchisme de l'Église Catholique*. Ottawa: Service des Éditions - Conférence des évêques catholiques du Canada, p. 423-514 (nos. 2052-2557).

CBP. 2008. « L'alliance avec Moïse et le peuple d'Israël », [Bible et morale. Les racines bibliques de l'agir chrétien](#). Rome: Commission Biblique Pontificale, I, 2.2.3. (nos. 24-36)

Duhaime, Jean. 1982. « La loi de Moïse à l'heure de la liberté », dans Jean Duhaime et al., *La Bible, livre pour aujourd'hui*. Montréal: Éditions Paulines, p. 7-28.

Franc?ois (Pape). 2021. « Les dix commandements », dans *La vie heureuse: catéchèses sur les sacrements, les commandements et les Béatitudes*. Montréal: Médiaspaul, p. 71-140.

Meyers, Carol L. 2005. *Exodus*. Cambridge: Cambridge University Press.

Miller, Patrick D. 2009. « Ten Commandements », *New Interpreter's Dictionary of the Bible* 5, p. 517–522.

TOB. 2010. *La Bible, Traduction Œcuménique*. Paris: Société Biblique Française - Éditions du Cerf.

Wénin, André. 1994. « Le Décalogue, révélation de Dieu et chemin de bonheur », *Revue théologique de Louvain* 25, p. 145-182.

_____. 1997. « Le Décalogue. Approche contextuelle, théologique et anthropologique », dans Camille Focant (dir.), *La loi dans l'un et l'autre Testament*. Paris: Éditions du Cerf, p. 9-43.

_____. 2018. *Dix Paroles pour la vie*. Parole en liberté?. Bière: Cabe?dita.

ANNEXE

Le Décalogue dans le Deutéronome (5,6-21 TOB)

⁶ «C'est moi le SEIGNEUR ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

⁷ Tu n'auras pas d'autres dieux face à moi.

⁸ Tu ne te feras pas d'idole, rien qui ait la forme de ce qui se trouve au ciel là-haut, sur terre ici-bas ou dans les eaux sous la terre.

⁹ Tu ne te prosterner pas devant ces dieux et tu ne les serviras pas, car c'est moi le SEIGNEUR ton Dieu, un Dieu jaloux, poursuivant la faute des pères chez les fils et sur trois et quatre générations - s'ils me haïssent -

¹⁰ mais prouvant sa fidélité à des milliers de générations - si elles m'aiment et gardent mes commandements.

Tu ne prononceras pas à tort le nom du SEIGNEUR ton Dieu, car le SEIGNEUR n'acquitte pas celui qui prononce son nom à tort.

¹² Qu'on garde le jour du sabbat en le tenant pour sacré comme le SEIGNEUR ton Dieu te l'a ordonné.

¹³ Tu travailleras six jours, faisant tout ton ouvrage,

¹⁴ mais le septième jour, c'est le sabbat du SEIGNEUR ton Dieu. Tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'émigré que tu as dans tes villes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi.

¹⁵ Tu te souviendras qu'au pays d'Égypte tu étais esclave, et que le SEIGNEUR ton Dieu t'a fait sortir de là d'une main forte et le bras étendu; c'est pourquoi le SEIGNEUR ton Dieu t'a ordonné de pratiquer le jour du sabbat.

¹⁶ Honore ton père et ta mère, comme le SEIGNEUR ton Dieu te l'a ordonné, afin que tes jours se prolongent et que tu sois heureux sur la terre que te donne le SEIGNEUR ton Dieu.

¹⁷ Tu ne commettras pas de meurtre.

¹⁸ Tu ne commettras pas d'adultère.

¹⁹ Tu ne commettras pas de rapt.

²⁰ Tu ne témoigneras pas à tort contre ton prochain.

²¹ Tu n'auras pas de visées sur la femme de ton prochain. Tu ne convoiteras ni la maison de ton prochain, ni ses champs, son serviteur, sa servante, son bœuf ou son âne, ni rien qui appartienne à ton prochain.»

[1] Dans cette présentation, j'utilise surtout les textes de la *Traduction Œcuménique de la Bible* (TOB) et occasionnellement de la *Bible de Jérusalem* (BJ).

[2] Il y a une certaine hésitation à ce propos des nouvelles tables de pierre sur lesquelles les dix paroles sont gravées après que Moïse eut détruit les premières : en Ex 34,1 Dieu annonce qu'il va les graver lui-même, mais en Ex 34,28 c'est Moïse qui le fait; en Dt 10,4 Moïse rappelle pourtant que Dieu a écrit sur les nouvelles tables, « de la même écriture que la première fois », les dix paroles qu'il avait proclamées sur la montagne.

[3] Qu'on pense aussi à l'épisode de l'adultère de David (2 S 11–12) ou celui de la vigne de Nabot (1 R 21).

[4] Voir en ce sens, du point de vue catholique, les développements sur la doctrine sociale de l'Église dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (CEC 1992, nos. 2401-2463), les suggestions de la Commission Biblique Pontificale (2008, nos. 30-31) ou les catéchèses du Pape François (2021).

Jean DUHAIME est professeur émérite d'interprétation biblique de l'Université de Montréal et rédacteur de la section francophone de Relations judéo-chrétiennes. Il est engagé dans le dialogue interreligieux depuis plusieurs années et président émérite du Dialogue judéo-chrétien de Montréal. Il est membre de la Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand de Montréal.

Source. Intervention faite au cours d'une rencontre conjointe du Dialogue judéo-chrétien de Montréal et du Dialogue judéo-chrétien du Temple Emanu-El-Beth Sholom de Montréal le 27 mai 2026.